

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Membres présents : Mme Marie Diament, Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Hélène Roussel, Mme Jacqueline Poirier, M. Stéphane Fraser, M. Claude Caron et M. Vincent More

Membres absents : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 31 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire, M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-232 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Hélène Roussel et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-233 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information du maire

L'inauguration du parc Julie-Gagné a eu lieu. Quelques 50-60 personnes étaient présentes, dont le député M. Jean D'Amour.

La zone industrielle légère de Notre-Dame-du-Portage a été avalisée par le gouvernement du Québec et la MRC de RDL. La municipalité doit maintenant finaliser la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme de même que de signer une entente avec le promoteur, M. Raynald April, pour permettre l'aménagement de la zone industrielle légère.

M. Vincent More tient à remercier l'Ensemble des membres du conseil municipal ayant travaillé avec lui durant le mandat 2013-2017, ce qui inclut les conseillers M. Benoit Viel et M. Yves Poussard.

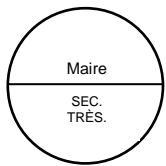
Mme Hélène Roussel passe le flambeau et invite une autre personne à s'engager en politique municipale.

Le conseil municipal félicite à l'unanimité M. Louis Breton, directeur général, et toute l'équipe municipale pour leur excellent travail.

5. Information des conseiller(ère)s

Mme Emmanuelle Garnaud indique que la tenue de l'assemblée annuelle de la Corporation portageoise de développement se fera le 21 octobre à partir de 9 h à la sacristie.

Mme Hélène Roussel souligne que la pêche à l'éperlan fut un succès. Elle en profite pour remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'événement



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Annulation de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017

ATTENDU QU'une séance extraordinaire avait été prévue le jeudi 5 octobre à 19 h 30 à la Salle Gilles-Moreau;

ATTENDU QUE cette séance extraordinaire est annulée en raison des prochaines élections;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2017-10-234

QUE le conseil municipal annule la séance extraordinaire du 5 octobre 2017.

7. 2^e révision du budget 2017

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer une révision de son budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de la révision du budget 2017 et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une révision budgétaire est un exercice normal qui relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités;

ATTENDU QU'une révision budgétaire permet d'ajuster les projets de la municipalité en cours d'année en fonction des ajustements contextuels, des corrections administratives et des changements voulus par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire deux révisions budgétaires annuellement, soit l'une en mai-juin et l'autre en septembre-octobre;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit budget révisé 2 et qu'ils en ont pris connaissance;

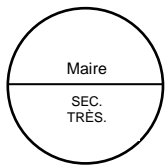
CONSIDÉRANT QUE les écarts significatifs s'expliquent comme suit :

Revenus de fonctionnement

- Taxes et compensations – Il y a eu quelques ajustements dans les taxes et les compensations, mais au global les revenus sont demeurés similaires.
- Services rendus – Les revenus de location du Chalet des sports diminuent (- 3 000 \$), par contre les revenus de la piscine municipale (+ 1 714 \$), de la programmation de loisir (+ 4 035 \$) et des fêtes et festivités (+ 1 000 \$) sont en augmentation de sorte que le budget global pour les services rendus passe de 80 765 \$ à 86 011 \$.
- Paiements de transfert – Les revenus de compensation pour le recyclage passent de 25 641 \$ à 14 312 \$, car les dépenses assujetties ont dû être corrigées en fonction de la loi.
- Autres revenus – La municipalité a abandonné la vente des équipements et véhicules incendie (- 25 000 \$). Actuellement, la municipalité est en mesure de penser que les revenus ultérieurs pour la vente de ces équipements et véhicules incendie seront nettement supérieurs, soit aux alentours de 50 000 \$ à 60 000 \$, si le tout trouve preneur. La vente des équipements et véhicule incendie se fera en 2018.

Dépenses de fonctionnement

- Administration municipale – Le budget pour l'administration municipale passe de 440 656 \$ à 422 801 \$ et s'explique en partie par les diminutions du service-conseil juridique (- 12 500 \$) et des fournitures de bureau (- 4 100 \$).
- Sécurité civile et incendie – Le budget pour la sécurité civile et incendie passe de 226 220 \$ à 223 511 \$ et s'explique en partie par la diminution des dépenses d'entretien des équipements incendie (- 1 300 \$).
- Voirie municipale – Le budget pour la voirie municipale passe de 441 007 \$ à 426 411 \$ et s'explique en partie par la diminution des dépenses de service professionnel (- 1 500 \$) et par l'abandon de l'étude hydrologique du secteur des Îles (- 9 800 \$).
- Hygiène du milieu – Le budget pour l'hygiène du milieu passe de 268 306 \$ à 271 802 \$ et s'explique par l'augmentation des dépenses pour le traitement des eaux usées au parc de l'Amitié (3 250 \$).
- Aménagement et développement – Le budget pour l'aménagement et le développement passe de 164 057 \$ à 171 131 \$ et s'explique principalement par la prolongation du contrat du conseiller en urbanisme (+ 6 404 \$).



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

- Loisirs et Culture – Le budget pour les loisirs et la culture passe de 427 992 \$ à 419 131 \$ et s'explique principalement par l'ajustement au réel des dépenses à la piscine (- 5 439 \$), l'abolition des frais pour la location du gymnase (- 1 457 \$), l'abandon de plusieurs projets spéciaux en loisir (- 2 970 \$).

Conciliation à des fins fiscales en fonctionnement

- Les ajustements sont infimes par rapport au budget révisé 1, en date du 1^{er} mai 2017.

Revenus d'investissement

- Projet Espace villégiature – Le projet Espace villégiature a occasionné plusieurs changements pour s'ajuster à la valse des programmes de subvention, en fonction des refus et des incompatibilités. En date du 2 octobre 2017, la municipalité entend donc procéder à une taxe spéciale de 187 200 \$ pour couvrir. La municipalité a dû ajuster toutes les demandes de subvention pour être en mesure de financer le coût global du projet.
- TECQ 2014-2018 – Suite aux changements opérés à sa programmation TECQ, la municipalité s'attend à recevoir un montant de 270 993 \$ attribuable à l'année 2017. Cet ajustement n'affecte cependant en rien, les revenus totaux auxquels la municipalité est en droit de s'attendre sur l'enveloppe totale de la TECQ.
- RRRL (PISRRM) – La municipalité a reporté son projet d'amélioration de la sécurité des usagers de la route du Fleuve, ce qui se concrétise par une perte de revenu de 16 875 \$. De plus, la municipalité s'attend actuellement à recevoir moins de revenus qu'estimé initialement dans le cadre de ce projet.
- PIQM-MADA – La municipalité a décidé de réaliser l'aménagement du parc de l'Anse en deux phases, l'une en 2017 et l'autre en 2018. Avec ce changement, la municipalité indique un revenu projeté de 51 651 \$ en 2017 et un revenu estimé à 48 349 \$ pour 2018.

Dépenses d'investissement

- Administration municipale – Le coût d'acquisition du serveur fut de 19 067 \$ plutôt que de 25 000 \$.
- Sécurité civile et autre – La réfection de la citerne est actuellement estimée à 15 000 \$ plutôt qu'à 10 000 \$.
- Voirie et transport – La municipalité a abandonné les interventions pour la protection côtière.
- Loisirs et Culture – Le projet Espace villégiature est passé de 2 269 212 \$ à 2 840 630 \$.

Conciliation à des fins fiscales en investissement

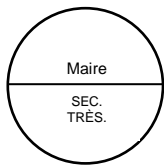
- Financement de l'investissement – La municipalité entend faire un emprunt de 50 000 \$ pour couvrir une partie de la réfection du mur de protection côtière.
- L'affectation du fonctionnement et l'appropriation des excédents ont changé en conséquence pour compléter le budget révisé 2.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Hélène Roussel et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-235

QUE le conseil municipal adopte le budget révisé 2 de l'année 2017 suivant :

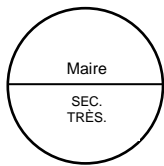
	Budget initial déc. 2016	Budget révisé 1 mai 2017	Budget révisé 2 oct. 2017
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 326 015 \$)	(1 324 642 \$)	(1 326 988 \$)
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(296 242 \$)	(303 044 \$)	(303 326 \$)
TENANT LIEU DE TAXES	(26 871 \$)	(26 750 \$)	(23 348 \$)
SERVICES RENDUS	(80 400 \$)	(80 765 \$)	(86 011 \$)
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(305 182 \$)	(304 983 \$)	(298 899 \$)
AUTRES REVENUS	(166 052 \$)	(142 972 \$)	(120 392 \$)
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	(2 200 762 \$)	(2 183 156 \$)	(2 158 964 \$)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
ADMINISTRATION MUNICIPALE	439 008 \$	440 656 \$	422 801 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	226 770 \$	226 220 \$	223 511 \$
VOIRIE & TRANSPORT	439 512 \$	441 007 \$	426 411 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

HYGIÈNE DU MILIEU	264 281 \$	268 306 \$	271 802 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 \$	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	159 702 \$	164 057 \$	171 131 \$
LOISIRS & CULTURE	420 786 \$	427 992 \$	419 131 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$	0 \$	0 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	130 164 \$	130 173 \$	130 174 \$
AMORTISSEMENT	335 000 \$	335 000 \$	335 000 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 415 223 \$	2 433 411 \$	2 399 961 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT			
AVANT CONCILIATION	214 461 \$	250 255 \$	240 997 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS	(335 000 \$)	(335 000 \$)	(335 000 \$)
PROPRIÉTÉS À VENDRE	0 \$	0 \$	0 \$
PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS	0 \$	0 \$	0 \$
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT	(72 745 \$)	0 \$	0 \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	90 243 \$	90 243 \$	90 243 \$
AFFECTATION À L'INVESTISSEMENT	103 041 \$	0 \$	9 258 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	0 \$	(5 498 \$)	(5 498 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	0 \$	0 \$	0 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(214 461 \$)	(250 255 \$)	(240 997 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT			
APRÈS CONCILIATION	0 \$	0 \$	0 \$

	Budget initial déc. 2016	Budget révisé 1 mai 2017	Budget révisé 2 oct. 2017
REVENUS D'INVESTISSEMENT			
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	0 \$	0 \$	(187 200 \$)
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	0 \$	0 \$	0 \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	0 \$	0 \$	0 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(2 196 103 \$)	(1 849 854 \$)	(2 082 304 \$)
AUTRES REVENUS	(250 000 \$)	(250 000 \$)	(250 000 \$)
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	(2 446 103 \$)	(2 099 854 \$)	(2 519 504 \$)
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
ADMINISTRATION MUNICIPALE	25 210 \$	25 000 \$	19 067 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	10 000 \$	10 000 \$	16 565 \$
VOIRIE & TRANSPORT	484 000 \$	134 500 \$	17 700 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	55 890 \$	59 140 \$	62 383 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 \$	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	0 \$	0 \$	0 \$
LOISIRS & CULTURE	2 499 062 \$	2 504 132 \$	2 990 735 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 074 162 \$	2 732 772 \$	3 106 450 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT			

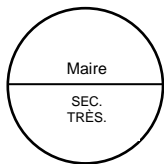


MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

AVANT CONCILIATION	628 059 \$	632 918 \$	586 946 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 \$	0 \$	0 \$
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 \$	0 \$	0 \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(82 184 \$)	(80 357 \$)	(130 357 \$)
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(103 041 \$)	0 \$	(9 258 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(412 134 \$)	(89 646 \$)	18 337 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(30 700 \$)	(462 916 \$)	(465 668 \$)
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(628 059 \$)	(632 918 \$)	(586 946 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT			
APRÈS CONCILIATION	0 \$	0 \$	0 \$

Que le conseil municipal adopte les réaffectations et appropriations suivantes :

DESCRIPTION	SOLDE AU LIVRE EN DATE DU 01-05-2017	RÉAFFECTATIONS EN DATE DU 02-10-2017	APPROPRIATIONS POUR BUDGET RÉVISÉ 2 EN DATE DU 02-10-2017	SOLDE AU LIVRE EN DATE DU 02-10-2017
EXCÉDENT NON AFFECTÉ	33 418 \$	(2 752 \$)		30 666 \$
EXCÉDENT AFFECTÉ	111 500 \$			111 500 \$
RÔLE D'ÉVALUATION	17 500 \$			17 500 \$
PARC DES ÎLES	0 \$			0 \$
CAMION INCENDIE	0 \$			0 \$
CONVERSION ÉCLAIRAGE AU DEL	0 \$			0 \$
ÉCLAIRAGE CÔTE DE L'ÉGLISE	0 \$			0 \$
PATRIMOINE	0 \$			0 \$
RÉFECTION DU MUR PISCINE	0 \$			0 \$
ESPACE VILLÉGIATURE / PISCINE MUN.	0 \$	2 752 \$	(2 752 \$)	0 \$
STABILISATION DETTE AQU CENTRE	81 072 \$			81 072 \$
PRÉVENTION BRIS AQU CENTRE	11 840 \$			11 840 \$
STABILISATION DETTE PARC AMITIÉ	0 \$			0 \$
PRÉVENTION BRIS AQU AMITIÉ	941 \$			941 \$
PRÉVENTION BRIS ÉGOUTS AMITIÉ	147 \$			147 \$
FONDS RÉSERVÉS	54 559 \$			54 559 \$
PARC & ESPACE VERT	0 \$			0 \$
SOLDE POUR RÉGL. D'EMPRUNT	0 \$			0 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT	54 559 \$			54 559 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES	0 \$			0 \$
NIL	0 \$			0 \$
TOTAL	199 477 \$	0 \$	(2 752 \$)	196 725 \$

8. Adoption de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) par la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité aura une contribution gouvernementale de 698 404 \$ pour une contribution municipale de 167 720 \$ (seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales);

ATTENDU QUE le conseil approuve la liste des travaux suivants pour la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) de la municipalité :

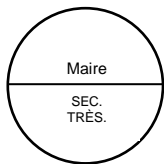
ANNÉE	DESCRIPTION	TECQ
2014-2015	Pavage du secteur des Îles	236 303 \$
2016-2017	Surlargeur côte de la Mer	17 286 \$
2016-2017	Bordure côte de la Mer et Côte de l'église	11 382 \$
2017-2018	Aménagement du parc Julie-Gagné (gazebo et mobilier)	25 000 \$
2017-2018	Restauration station de pompage incendie	11 200 \$
2017-2018	Divers travaux au Chalet des sports	53 433 \$
2017-2018	Passerelle, plate-forme au quai	8 000 \$
2017-2019	Aménagement du parc de l'Anse (esplanade et mobilier)	50 000 \$
2018-2019	Éclairage DEL côte de l'Église	80 000 \$
2018-2019	Pavage rue Bérubé	82 440 \$
2018-2019	Mur de protection côtière (Espace villégiature)	123 360 \$
TOTAL		698 404 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diamant respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-236

QUE le conseil municipal stipule que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant ou de 167 720 \$ pour la municipalité sur les cinq (5) années du programme;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

9. Confirmation du poste de secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU QUE le conseil municipal avait accordé une transition en poste à la secrétaire-trésorière adjointe afin qu'elle occupe plus de responsabilités;

ATTENDU QUE la transition en poste de la secrétaire-trésorière adjointe était conditionnelle à la prise en charge des dossiers spécifiques sur les taxes et les immobilisations, de même que sur la prise en charge globale de la comptabilité en générale;

ATTENDU QUE les mandats demandés pour officialiser la transition en poste n'ont pas été encore satisfaits, mais qu'ils le seront assurément;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-237

QUE le conseil municipal maintient le statut de transition en poste actuel avec la secrétaire-trésorière adjointe et repousse ainsi la décision d'officialiser le nouveau poste à une date ultérieure, probablement aux alentours de juin 2018.

10. Embauche d'un journalier/préposé du Chalet des sports

ATTENDU QUE la municipalité a un règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux (numéroté 2016-12-361);

ATTENDU QUE le conseil a décidé d'officialiser un poste de journalier / préposé au Chalet des sports;

ATTENDU QUE ce poste est un contrat de un an et de 37.5 heures semaine;

ATTENDU QUE les principales fonctions à ce poste sont :

- Exécuter des travaux de voirie municipale;
- Exécuter des travaux d'entretien des parcs, des terrains de jeux et des espaces verts;
- Accueillir et informer la clientèle au Chalet des sports et s'occuper du casse-croûte;
- Assurer la surveillance à la glissade, à la patinoire et au Chalet des sports;
- Effectuer l'entretien de la patinoire, de la glissade et des accès au Chalet des sports;
- Accomplir toutes autres tâches connexes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-238

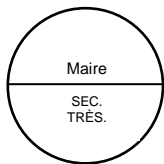
QUE le conseil municipal mandate le prochain maire et le directeur général, M. Louis Breton, à signer le contrat entre la municipalité et le journalier / préposé au Chalet des sports qui sera embauché en ces termes.

11. Salaire du personnel électoral

ATTENDU QUE des élections sont prévues le 5 novembre prochain;

ATTENDU QUE du personnel électoral sera mis en place et sera rémunéré selon la grille des salaires suivante :

Président d'élection	
Lorsqu'il y a confection et révision de la liste électoral	Le plus élevé entre 536 \$ et 0,532 \$ / électeur
Lorsqu'il y a confection ou révision de la liste électorale	Le plus élevé entre 318 \$ et 0,318 \$ / électeur
Lorsqu'il y a ni confection ni révision de la liste électorale	Le plus élevé entre 110 \$ et 0,101 \$ / électeur
Pour le jour du vote par anticipation	357 \$ (ou 713 \$ lorsqu'il y a deux jours de vote par anticipation)
Pour le jour du scrutin	536 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

Secrétaire d'élection	¾ de la rémunération totale du président d'élection
Trésorier	
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	73 \$ + 1% des dépenses électorales déclarées dans le rapport
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé	27 \$ + 1% des dépenses électorales déclarées dans le rapport
Pour chaque rapport financier d'un candidat autorisé	33 \$, la rémunération totale du trésorier ne peut toutefois excéder 10 000 \$
Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	140 \$, la rémunération totale du trésorier ne peut toutefois excéder 10 000 \$
Autre personnel électoral	
Primo	Facteur de 1,250 multiplié par le salaire minimum
Personnel en réserve	Facteur de 1,075 multiplié par le salaire minimum (S'il y a formation seulement, le salaire est selon le poste occupé)
Table de votation	
Scrutateur	Facteur de 1,250 multiplié par le salaire minimum
Secrétaire	Facteur de 1,200 multiplié par le salaire minimum
Table de vérification	
Membre	Facteur de 1,075 multiplié par le salaire minimum
Commission de révision	
Membre	Facteur de 1,400 multiplié par le salaire minimum

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Hélène Roussel et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-239

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, M. Louis Breton à verser les salaires au personnel des élections selon la grille salariale indiquée.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

12. Élection municipale (candidature, dates importantes)

Voici les dates butoirs importantes en vue des prochaines élections municipales :

22 septembre	premier jour pour recevoir une déclaration de candidature, à 8 h 30
6 octobre	dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature, à 16 h 30
29 octobre	jour du vote par anticipation, de 12 h à 20 h
3 novembre	jour du vote par correspondance, avant 16 h 30
5 novembre	jour du scrutin, de 10 h à 20 h

Le vote par correspondance a été adopté le 1^{er} juin 2009 et est toujours valide en vertu de l'article 659.4 LERM (Résolution n° 2009-06-486).

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

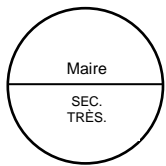
512, route du Fleuve (PIIA rénovation ext.)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover le stationnement et à remplacer des fenêtres;
CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-240

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

502, route du Fleuve (PIIA rénovation ext.)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer la couleur bleue, prévue antérieurement pour le nouveau revêtement, par la couleur bois naturelle vieillie des produits « LifeTime »;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-241

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

299, route du Fleuve (PIIA rénovation de fenêtres)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer deux fenêtres avec de légères modifications apparentes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-242

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

846, route du Fleuve (PIIA rénovation de toiture)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le bardeau d'asphalte de la toiture avec de la tôle « Super Vic » de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-243

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

584, route de la Montagne (DM bâtiment complémentaire)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une dérogation mineure pour un bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation d'un deuxième garage privé isolé sur le même terrain, augmentant ainsi la superficie au sol autorisé et la hauteur pour le deuxième garage. Les dérogations portent sur le chapitre 7 du règlement de zonage 90-06-127 suivant :

- Article 7.2.2 alinéa 2 un seul garage par terrain, un deuxième garage est construit;
- Article 7.2.2 alinéa 3 hauteur maximale permise 5 m, la hauteur déroge de 1.4 mètre;
- Article 7.2.2 alinéa 6 la superficie maximale est de 60 m², l'ensemble des garages représente une superficie de 165.83m²;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, au chapitre 7, indique les normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon et/ou un garage privé;

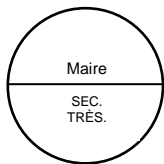
CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du CCU, le propriétaire a présenté sa demande et a fait valoir ses arguments;

CONSIDÉRANT QUE selon le propriétaire cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3.2.1 au dernier paragraphe, le plan d'urbanisme demande d'établir des dispositions relatives aux bâtiments secondaires, soit le rapport aire de plancher versus la construction principale, la marge arrière, etc.;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée afin de construire un abri d'auto;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de maintenir les exigences de l'article 7.2.2 alinéa 2, à l'effet qu'un seul garage doit être construit sur un terrain. Dans l'éventualité que le propriétaire effectue une modification cadastrale permettant que le garage devienne le garage privé isolé du 588, route de la Montagne (propriété du demandeur), le comité est favorable à recommander la dérogation mineure pour la hauteur et la superficie du garage tels que les plans déposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents (retrait de M. Claude Caron),

2017-10-244

QUE le conseil municipal refuse les dérogations mineures et exige que le propriétaire se rende conforme aux règlements d'urbanisme avec l'une ou l'autre des quatre possibilités qui s'offrent à lui.

22, rue de l'Île-aux-Fraises (DM bâtiment complémentaire)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable pour la dérogation mineure suivante :

Cette dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'un garage privé isolé ayant une hauteur et superficie supérieures à celles prescrites. Les dérogations portent sur le chapitre 7 du règlement de zonage 90-06-127 suivant :

- Article 7.2.2 alinéa 3 hauteur maximale permise 5 m, la hauteur déroge de 0.38 mètre;
- Article 7.2.2.3 alinéa 1 la superficie maximale est de 75 m², la superficie déroge de 5.27 m²;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, au chapitre 7, indique les normes d'implantation particulières lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon et/ou un garage privé;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation relative aux normes de construction des bâtiments complémentaires est en révision pour la prochaine année et que par conséquent cette demande serait conforme;

CONSIDÉRANT QUE selon le propriétaire cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE à l'article 3.2.1 au dernier paragraphe, le plan d'urbanisme demande d'établir des dispositions relatives aux bâtiments secondaires, soit le rapport aire de plancher versus la construction principale, la marge arrière, etc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-245

QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure telle que demandée.

14. Plainte concernant le 889, rue du Plateau – propriété de Mme Martine Savard

Avis de non-conformité a été envoyé pour mauvais état de l'immeuble. En effet, l'immeuble se présente selon un aspect désordonné et malpropre. Les plaignants en seront informés.

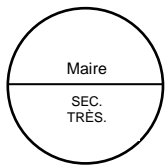
15. Acquisition de l'église et du presbytère

ATTENDU QUE la municipalité est en pourparlers avec la Fabrique afin de faire l'acquisition de l'église et du presbytère;

ATTENDU QUE la Fabrique a reçu les indications du Diocèse pour en arriver à une entente de transfert de propriété pour l'église et le presbytère, puis qu'elle en a fait part à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite toujours que les vocations des immeubles visés soient « communautaires », qu'elles puissent cohabiter avec les usages demandés par la Fabrique à l'église de même que de permettre certains usages commerciaux au presbytère (ex. La Bette à Cath);

ATTENDU QUE la municipalité entend observer scrupuleusement le principe de neutralité religieuse dans l'entente de transfert de propriété du presbytère et de l'église, sans quoi il n'y aura pas d'accord possible;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Hélène Roussel et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-246

QUE le conseil municipal demande à la Fabrique de revoir le projet d'entente de transfert de propriété avec le Diocèse et de lui revenir par la suite.

16. Réfection des bassins et équipements de la piscine municipale

La réfection des bassins et des équipements de la piscine est en cours. La municipalité a procédé à un ajustement d'environ 17 000 \$ au contrat pour refaire la conduite de 50 ans du drain de fond, elle était complètement vétuste. Les travaux devront se terminer vers la mi-août.

17. Demande d'aide financière de 151 704 \$ dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations (AI-MCC) pour le projet Espace villégiature

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature règle quatre problématiques importantes associées aux situations existantes à la piscine, la bibliothèque et dans le centre du village, à savoir de :

- Revoir le bâtiment de services de la piscine qui est actuellement dans un bâtiment inapproprié, complètement vétuste et assez exigü;
- Relocaliser la bibliothèque qui est actuellement dans un local inapproprié, difficilement accessible, peu visible et trop exigü;
- Restaurer le mur de soutènement / protection côtière de la piscine;
- Ajouter une toilette publique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 151 704 \$ dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations (AI-MCC) pour le projet Espace villégiature;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 747 363 \$ par l'entremise de ses excédents affectés, d'une taxe spéciale et d'emprunt pour certaines parties du projet, ainsi qu'elle garantit l'apport du milieu d'un montant de 250 000 \$ par l'entremise des excédents affectés et non affectés;

ATTENDU QUE la municipalité est sûre de ne pas utiliser la garantie financière pour la part du milieu, car elle s'attend à atteindre ses objectifs de financement à cet égard;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet Espace villégiature, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Hélène Roussel et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-247

QUE le conseil municipal mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière de 151 704 \$ dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations (AI-MCC) pour le projet Espace villégiature.

18. Demande d'aide financière de 883 016 \$ dans le cadre du programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT-TQ) pour le projet Espace villégiature

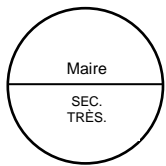
ATTENDU QUE le projet Espace villégiature vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature règle quatre problématiques importantes associées aux situations existantes à la piscine, la bibliothèque et dans le centre du village, à savoir de :

- Revoir le bâtiment de services de la piscine qui est actuellement dans un bâtiment inapproprié, complètement vétuste et assez exigü;
- Relocaliser la bibliothèque qui est actuellement dans un local inapproprié, difficilement accessible, peu visible et trop exigü;
- Restaurer le mur de soutènement / protection côtière de la piscine;
- Ajouter une toilette publique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 883 016 \$ dans le cadre du programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT-TQ) pour le projet Espace villégiature;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 747 363 \$ par l'entremise de ses excédents affectés, d'une taxe spéciale et d'emprunt pour certaines parties du projet, ainsi qu'elle garantit l'apport du milieu d'un montant de 250 000 \$ par l'entremise des excédents affectés et non affectés;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

ATTENDU QUE la municipalité est sûre de ne pas utiliser la garantie financière pour la part du milieu, car elle s'attend à atteindre ses objectifs de financement à cet égard;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet Espace villégiature, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-248

QUE le conseil municipal mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière de 883 016 \$ dans le cadre du programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT-TQ) pour le projet Espace villégiature.

19. Demande d'aide financière de 155 185 \$ dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR-MAMOT) pour le projet Espace villégiature

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature règle quatre problématiques importantes associées aux situations existantes à la piscine, la bibliothèque et dans le centre du village, à savoir de :

- Revoir le bâtiment de services de la piscine qui est actuellement dans un bâtiment inapproprié, complètement vétuste et assez exigu;
- Relocaliser la bibliothèque qui est actuellement dans un local inapproprié, difficilement accessible, peu visible et trop exigu;
- Restaurer le mur de soutènement / protection côtière de la piscine;
- Ajouter une toilette publique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 155 185 \$ dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR-MAMOT) pour le projet Espace villégiature;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 747 363 \$ par l'entremise de ses excédents affectés, d'une taxe spéciale et d'emprunt pour certaines parties du projet, ainsi qu'elle garantit l'apport du milieu d'un montant de 250 000 \$ par l'entremise des excédents affectés et non affectés;

ATTENDU QUE la municipalité est sûre de ne pas utiliser la garantie financière pour la part du milieu, car elle s'attend à atteindre ses objectifs de financement à cet égard;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet Espace villégiature, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diamant respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-249

QUE le conseil municipal mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière de 155 185 \$ dans le cadre fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR-MAMOT) pour le projet Espace villégiature.

20. Demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une fosse septique à l'Espace villégiature

ATTENDU QUE la municipalité a identifié le projet « installation d'une fosse septique à l'Espace villégiature » comme projet à réaliser en avril 2018;

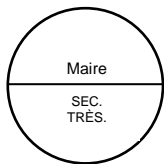
ATTENDU QUE la municipalité s'engage à :

- Respecter les exigences de rejet fixées;
- Mettre en œuvre un programme de suivi basé sur les résultats;
- Aviser le MAMOT dès que les résultats du programme de suivi ne rencontrent pas les exigences;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au MAMOT;
- Transmettre une attestation de conformité de la firme d'ingénierie Actuel Conseil inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-250

QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, afin d'agir à titre de représentant de la municipalité dans le projet « Installation d'une fosse septique à l'Espace villégiature » et de fournir les documents nécessaires à l'analyse de la demande de certificat d'autorisation, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ c Q-2).



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21. Programmation automnale de loisirs

La 11^e édition de notre programmation de loisirs ayant pour thème « L'automne en tête, j'ai le cœur à la fête » est à consulter régulièrement pour ne rien manquer dans ce qui vous est offert jusqu'en décembre 2017.

Les gens peuvent compléter la fiche d'inscription des activités sur le site Internet de la municipalité, dans l'Info-Portage, ainsi qu'au bureau municipal.

22. Fête de la famille et Automne à grands pas

La quatrième édition de la fête de la famille s'est tenue le samedi 24 septembre au Chalet des sports. En nouveauté, l'activité *Automne à grands pas* s'est ajoutée à cette programmation. Près de 150 personnes ont participé aux activités proposées. Toutes les personnes présentes ont apprécié l'animation et les activités. La présence de MIMO l'Acrobate a été bien divertissante. De nombreux bénévoles ont donné de leur temps pour la préparation du repas.

23. Inauguration du Parc Julie-Gagné

C'est le dimanche 24 septembre que la municipalité a inauguré le parc Julie-Gagné en la présence du député Jean D'Amour, de la famille de Julie Gagné et du comité des bénévoles du parc et du maire, Vincent More.

24. Demande de la Course du Portageur

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de la Course du Portageur pour le samedi 28 octobre prochain sur la route du Fleuve à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE l'évènement a attiré plus de 750 personnes l'an dernier dans notre municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à autoriser l'accès au terrain à l'intersection de la côte de l'Église et de la route de la Montagne, à la route du Fleuve, à la rue de la Colline et à la côte de l'Église pour le stationnement durant la Course du Portageur à la condition qu'il y ait un responsable de stationnement pour diriger les gens;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de protocole d'entente pour la Course du Portageur et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Hélène Roussel et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-251

QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, et Mme Marie-Anne Caron, Coordinatrice en loisir, culture et vie communautaire, à signer un protocole d'entente entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la Course du Portageur en ces termes.

25. Activités et évènements à venir

11 octobre :	Dîner-conférence de L'envol des aînés
27 octobre :	Bal de l'Halloween
27 octobre :	Géolocalisation Chemin du Portage
28 octobre :	Course du Portageur

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

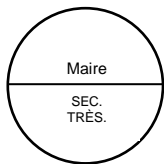
26. Entente en matière de protection incendie avec la ville de RDL

ATTENDU QUE M. Vincent More a fait un résumé des pourparlers entre la ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour en venir à cette entente en matière de protection incendie;

ATTENDU QUE l'entente couvre tous les besoins en matière de protection incendie de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE l'entente couvre la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 et qu'elle se renouvelle automatiquement pour un terme de 5 années par la suite;

ATTENDU QUE l'entente est d'un coût annuel de base de 88 000 \$ pour les années 2018-2019-2020 et que ce montant s'indexe annuellement ou non par la suite, à l'ordre d'un maximum de



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

3 % annuellement, selon les prévisions budgétaires du service de sécurité incendie de la ville de RDL;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite entente avec ses documents annexes, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Hélène Roussel respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-252

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, à signer l'entente en matière de service incendie entre la ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage en ces termes.

27. Schéma de couverture des risques incendie de la MRC de RDL

Avis à tous, le schéma de couverture des risques incendie de la MRC de RDL est en consultation publique.

28. Octroi du contrat de déneigement des rues

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler le contrat de déneigement des rues pour l'année 2017-2018;

ATTENDU QU'il s'agit de contrat sur appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction R.J. Bérubé inc. est la plus basse et que sa soumission est valide au montant de 119 272,50 + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-253

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, à signer le contrat de déneigement des rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Construction R.J. Bérubé inc. en ces termes.

29. Octroi du contrat de raccordement du Chalet des sports

ATTENDU QUE la municipalité a identifié le projet de raccordement du Chalet en 2017;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat sur appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 12 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Excavations Bourgoin Dickner inc. est valide et est au montant de 53 880 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Hélène Roussel et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-254

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, à signer le contrat de raccordement du Chalet des sports entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Excavations Bourgoin Dickner inc. en ces termes.

DONS ET PARTICIPATIONS

30. Demande de contribution pour l'aménagement de la cour d'école du conseil d'établissement d'école

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution du conseil d'établissement pour l'aménagement de la cour d'école de Notre-Dame-du-Portage;

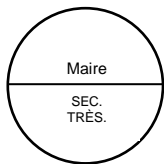
CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite d'abord effectuer une réflexion globale afin d'agencer les interventions qui seront faites du côté de l'école et du côté de l'église, pour les besoins et les usages de tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-255

QUE le conseil municipal demande au prochain conseil municipal de contribuer à l'aménagement de la cour d'école selon ces termes.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

31. Demande de contribution pour des toilettes chimiques de Patrimoine et Culture du Portage

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de Patrimoine et Culture du Portage pour l'installation de toilettes chimiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Hélène Roussel et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-256

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 60 \$ à Patrimoine et Culture du Portage pour l'installation de toilettes chimiques.

32. Invitation au souper-bénéfice de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud

C'est le 21 octobre 2017 à compter de 17 h 30, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, que se tiendra la 22^e édition du souper-bénéfice des « Agapes de la Coopération et de l'Espoir » sous la présidence d'honneur de monsieur Jimmy Lévesque de Groupe Morneau Transport. Lors de cette soirée riche en émotion, la Fondation-Jeunesse rendra hommage à six jeunes qui malgré des difficultés de parcours se sont raccrochés à la vie. Le laissez-passer est de 75 \$ l'unité.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

33. Dépôt des deux états financiers comparatifs – septembre 2017

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil conformément au Code municipal du Québec.

34. Liste des déboursés approuvés par le conseil municipal ou effectués par délégation – septembre 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-10-257

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 215 658.30 \$.

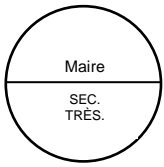
PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

35. Période de questions/réponses facultatives

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le Conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- **Déneigement des immeubles** : Mme Myriam Cloutier demande si la municipalité a prévu déneiger plus pour permettre du stationnement près du Chalet des sports l'hiver. Le directeur général l'informe qu'il y aura effectivement le stationnement du parc Julie-Gagné qui sera accessible durant les fins de semaine, puis lors du Défi plein air et de la Semaine de relâche.
- **Chien dangereux** : Mme Myriam Cloutier et M. Alexis Michaud demandent à ce que certaines races de chien « dangereux » soient prohibées à la municipalité. M. Vincent More demande de recevoir le libellé du règlement invoqué par Mme Myriam Cloutier et stipule que la municipalité en prendra acte.
- **Entente service incendie** : M. Émilien Bouchard demande si l'entente du service incendie aura une incidence sur l'assurance habitation des contribuables et demande à ce que la municipalité informe les contribuables en conséquence. Le directeur général indique que cette analyse a déjà été faite et que le meilleur rempart des contribuables pour leur assurance habitation consiste à faire jouer la concurrence sur le marché, que l'évaluation actuarielle n'est de toute façon pas en lien logique avec le délai d'intervention de la force de frappe, mais plutôt avec des distances entre la propriété et la caserne



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

et autres facteurs du genre. La municipalité s'engage tout de même à fournir un mémo pour que les contribuables puissent donner l'information demandée par les assureurs.

- **Rue Bérubé** : M. Pierre-Alexandre Lapointe demande à la municipalité que le reprofilage de la largeur de la rue Bérubé soit raisonnable.
- **Raccordement aqueduc du Chalet** : M. Clermont Pelletier demande si la consommation en eau potable du chalet sera considérée dans le calcul des taxes sur le réseau aqueduc secteur central comme il est fait avec le bureau municipal, l'école et la piscine, c'est-à-dire que les taxes correspondant aux unités afférentes au Chalet seront absorbées par la taxe foncière générale plutôt que par la taxe sur le réseau. Le directeur général l'informe que ce sera le cas effectivement.
- **Raccordement aqueduc du Chalet** : M. Clermont Pelletier et M. Norbert Lapointe aimeraient être informés sur la consommation en eau potable. Le directeur général mentionne qu'il y a des données que la municipalité souhaite diffuser, comme d'autres données d'ailleurs, afin de sensibiliser la population sur l'usage de l'eau potable.

36. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 21 h 37.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier